## Exemple de code de conduite pour les animateur·rice·s (S4D)

Par la présente, je m’engage à respecter ma certification en tant qu’animateur·rice (S4D) en suivant le code de conduite (S4D).

Je comprends et respecte la responsabilité qui découle de ma position de modèle pour tou·te·s les participant·e·s, en particulier envers les enfants et les adultes vulnérables.

Je vais promouvoir les bonnes pratiques et:

* garantir que les séances de sport et de S4D offrent une expérience amusante, sûre et inclusive.
* respecter les droits, la dignité et la valeur de chaque participant·e sans discrimination fondée sur l’âge, la race, la couleur de peau, l’origine ethnique, nationale ou sociale, le genre, le handicap, la langue, la religion, l’opinion politique ou toute autre opinion, la fortune, la naissance ou tout autre statut, l’orientation sexuelle ou toute autre raison.
* signaler immédiatement tout problème de mauvaise pratique ou d’abus à un agent de sauvegarde désigné·e. Je reconnais que je dois signaler toute préoccupation que je pourrais avoir. L’inaction n’est pas une option.
* montrer l’exemple en matière d’esprit sportif et être un modèle pour les autres, y compris les enfants - cela implique de ne pas boire d’alcool, de ne pas prendre de drogues et de ne pas utiliser de langage grossier, raciste, homophobe ou discriminatoire en présence d’enfants ou d’autres personnes.
* respecter ma position de confiance et maintenir des limites appropriées avec les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables.
* travailler dans un environnement ouvert et éviter de passer du temps seul·e avec des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables, loin des autres.
* arriver suffisamment tôt pour mettre en place les activités et veiller à ce que des évaluations des risques soient effectuées, le cas échéant, pour toutes les activités, programmes et événements impliquant des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables.
* veiller à la sécurité des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables en les supervisant de manière appropriée et en utilisant des méthodes et des techniques de formation sûres.
* m’opposer à toute forme de comportement d’intimidation parmi et envers les enfants, les jeunes ou les adultes vulnérables.
* communiquer de manière constructive et adaptée à l’âge des enfants, en veillant à ce qu’il·elle·s ne soient jamais humilié·e·s.
* offrir des opportunités significatives qui permettent aux enfants et aux jeunes de participer au processus de prise de décision.
* veiller à ce que les informations confidentielles ne soient pas divulguées, sauf avec l’accord de toutes les personnes concernées ou lorsqu’un cas justifie une divulgation aux autorités compétentes.
* encourager tou·te·s les participant·e·s à assumer la responsabilité de leur propre conduite et de leurs performances, tant sur le terrain de sport qu’en dehors.
* communiquer de manière ouverte et transparente avec tou·te·s les participant·e·s, ou les parents/tuteur·rice·s d’enfants le cas échéant, en précisant mes attentes à leur égard et ce qu’il·elle·s peuvent attendre de moi.

Jamais je ne ferai les actions suivantes:

* m’adonner à des jeux verbaux, physiques ou sexuellement provocants avec des enfants, des jeunes ou des adultes vulnérables, ou permettre qu’il·elle·s soient touché·e·s de manière inappropriée (le contact avec les fesses, les organes génitaux et les seins sera évité).
* m’engager dans une relation sexuelle avec un·e participant·e de moins de 18 ans, y compris faire des commentaires sexuellement suggestifs à un·e enfant.
* solliciter ou exploiter un·e enfant, un·e jeune ou un·e adulte vulnérable à des fins personnelles et financières.
* me livrer à une utilisation inappropriée des réseaux sociaux, y compris engager une conversation privée avec les enfants sur les réseaux sociaux, et ne jamais publier de commentaires susceptibles de compromettre leur bien-être ou de leur causer du tort.
* réduire un·e enfant ou un·e adulte vulnérable en larmes, ou l’effrayer ou l’humilier pour le·la contrôler.
* adopter un comportement d’intimidation.
* tolérer les violations des règles, toute forme de violence ou l’utilisation de substances interdites.
* blesser physiquement ou menacer de blesser un·e enfant, un·e jeune ou un·e adulte vulnérable de manière intentionnelle. Les frappes et les coups de poing peuvent être des formes de contact réglementées dans certains sports (de combat) mais n’ont pas leur place dans la plupart des sports.